

23

ag. no 12/453  
synopsis tekst

CONFERENCE  
pour la  
COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE  
-----  
Secrétariat

Rome, le 23 septembre 1953.  
CIR/CD/PV 2

FOTO-Bt.Z.  
No. 82354

COMITE DE DIRECTION

Procès-Verbal  
de la  
Deuxième Séance  
du Comité de Direction  
tenue le mercredi 23 septembre à 10 h. 15  
-----

La séance est ouverte à 10 h. 15 sous la présidence de M. MAJERUS.

I. Sur la base de communications du Président:

Il est décidé d'inviter le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ou son Représentant personnel à assister aux réunions plénières de la Conférence. Cette présence doit symboliser de lier qui existe entre l'Europe des Six et le Conseil de l'Europe.

A ce propos la question a été soulevée de savoir si la Conférence devrait faire appel à des représentants de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et du Comité Intérimaire pour la C.E.D. L'examen de cette question a été reporté à une date ultérieure.

Il est décidé, conformément aux suggestions des Ministres, et comme suite à l'échange de lettres entre Monsieur BECH et Monsieur SPAAK, que la Conférence prendra contact avec les représentants de l'Assemblée ad hoc. Le moment le plus opportun pour cette prise de contact sera déterminé ultérieurement, selon l'état d'avancement des travaux.

## 2. Institution de Commissions

Il est décidé d'instituer :

- a) - Une Commission économique qui examinera les questions concernant les attributions économiques telles qu'elles sont énumérées dans la liste des principaux problèmes posés par l'institution de la Communauté politique (document CIR/CD/Sec I), étant entendu que le contenu de cette liste pourra être modifié.
- b) - Une Commission institutionnelle chargée d'étudier les questions institutionnelles, ainsi que la question des "Attributions prévues par les Traités C.E.C.A. et C.E.D.", mentionnées dans la liste ci-dessus visée.

Ces Commissions feront rapport au Comité de Direction.

Sur la proposition du Président, il est convenu que la présidence de ces Commissions sera assumée par la Délégation italienne. Les Commissions se réuniront en principe les après-midi à 16 heures.

## 3. Organisation des Travaux du Comité de Direction.

- a) - Le Comité de Direction examinera les résultats des travaux des Commissions. Il leur donnera des directives appropriées.
- b) - Il poursuivra, de manière approfondie, la discussion générale des questions énumérées dans la liste dressée par le Secrétariat.

L'horaire des travaux du Comité de Direction sera fixé à la fin de chaque séance. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 septembre à 10 heures 30.